

MAINE-ET-LOIRE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

LE MERCREDI 9 JUILLET 2024 À 9 H 30, S'EST RÉUNI LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Présents :

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (en visio-conférence)
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

Excusée AVEC POUVOIR :

Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental (donne pouvoir à M. MAINGOT)
----------------------------	--

Assistaient également à la séance :

Messieurs	Laurent COLOBERT	Directeur général de l’office
	Benoît RATIER	Directeur général adjoint de l’office

.....

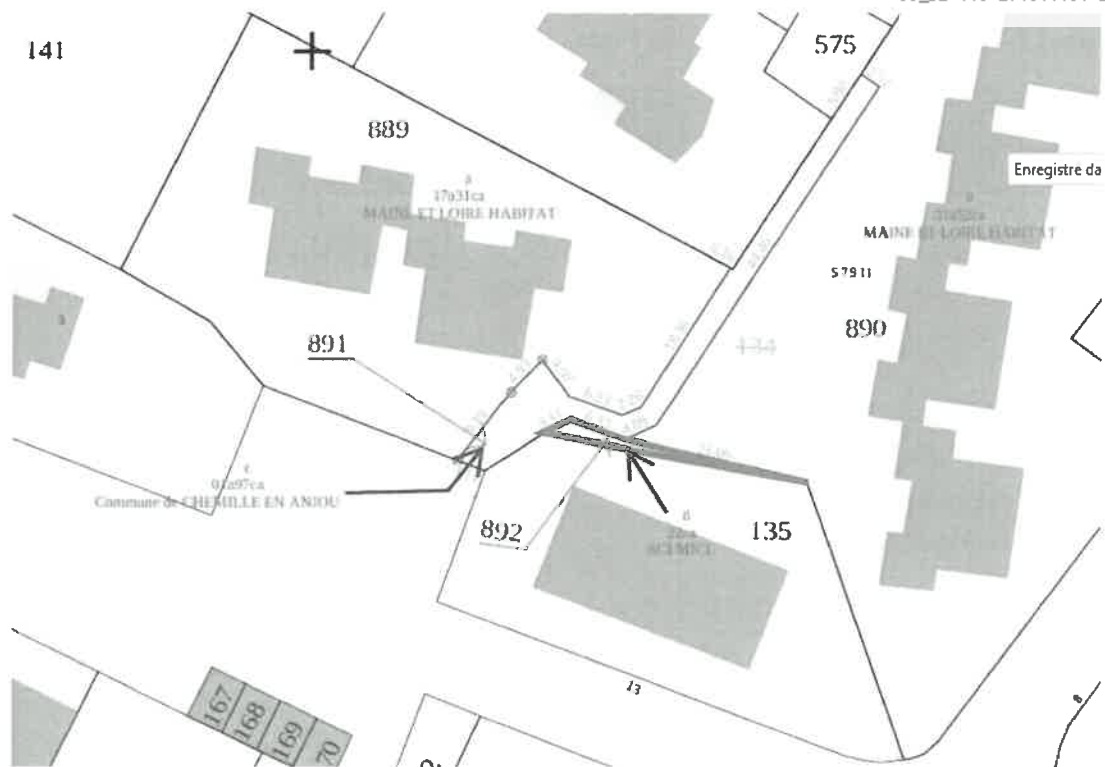
➤ GESTION PATRIMONIALE**◆ CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES**

LA TOURLANDRY (Commune déléguée de CHEMILLÉ-EN-ANJOU) – Rue de la Quintaine Tr. 0152

Dans le cadre de la cession d’une venelle au profit de la commune de Chemillé-en-Anjou, rue de la Quintaine à La Tourlandry, Maine-et-Loire Habitat a fait intervenir un géomètre afin de diviser et numéroté la parcelle à céder.

A l’occasion de son intervention, le géomètre a relevé une anomalie liée à une limite de propriété avec la parcelle voisine. En effet, la partie du jardin est occupée par le propriétaire de la parcelle cadastrée préfixe 351 - section AA n° 135.

Il convient donc de régulariser la situation et de céder au propriétaire riverain la parcelle nouvellement numérotée Préfixe 351 - section AA n° 892 d’une superficie de 22 m² (entourée en rouge sur le plan ci-dessous).



Les services de France domaine ont été saisis le 2 avril 2024 et ont remis un avis sur la valeur vénale de la parcelle le 16 mai 2024, estimée à 220 €.

Il a été convenu entre les parties de fixer le prix de cession à 220 €

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur la cession de la parcelle cadastrée préfixe 351 - section AA n° 892 au profit de la SCI MJCL au prix de 220 €, et d'autoriser le Directeur général à signer l'acte qui sera établi par Maître LANGLOIS, notaire à Chemillé-en-Anjou.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration donne son accord sur la cession de la parcelle cadastrée préfixe 351 - section AA n° 892 au profit de la SCI MJCL au prix de 220 €, et autorise le Directeur général à signer l'acte qui sera établi par Maître LANGLOIS, notaire à Chemillé-en-Anjou.

.....
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur Général,

Laurent COLOBERT